COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE LIMOUSIN
CHAMPIONNAT AUTOMOBILE
REGLEMENT 2009

ARTICLE 1-ORGANISATION :

Le COMITE REGIONAL du SPORT AUTOMOBILE du LIMOUSIN organise :

1.1 Un CHAMPIONNAT réservé aux spécialités suivantes :

- un CHAMPIONNAT **PILOTES RALLYES/TROPHEE J-F. MAS**
- un CHAMPIONNAT **NAVIGATEURS RALLYES**
- un CHAMPIONNAT **SLALOMS**
- un CHAMPIONNAT **COURSES DE CÔTES**
- un CHAMPIONNAT **AUTO-CROSS**
- un CHAMPIONNAT **SPRINT-CAR**
- un CHAMPIONNAT **CAMION-CROSS**

1.2 Une COUPE récompensera éventuellement les pilotes ayant accédé aux podiums nationaux divers :

- Championnats de France
- Coupes de France
- Coupes de Marques
- Trophées Nationaux

1.3 Une COUPE du Meilleur Jeune récompensera dans chaque CHAMPIONNAT le premier licencié du classement final âgé de moins de 25 ans au 1°janvier 2009.

1.4 Un TROPHEE récompensera les Officiels pour leurs participations aux épreuves.

1.5 Une MEDAILLE pourra être décernée par le Comité Directeur.

ARTICLE 2-OBLIGATIONS :

2.1 Les différents classements sont exclusivement réservés aux licenciés du Comité Régional du Sport Automobile du Limousin (les titulaires d'un Titre de Participation Régional Slalom [TPRS] en sont exclus).

2.2 Tout licencié qui n'aura pas pris le départ d'au moins une épreuve organisée dans le Comité Régional du Limousin (dans la même discipline que celle où il est classé) n'apparaîtra pas au classement final du Championnat, et ne pourra prétendre à aucun titre ou récompense prévus à l'article 1.

ARTICLE 3-CHAMPIONNATS PILOTES RALLYES, NAVIGATEURS RALLYES, SLALOMS et COURSES DE CÔTES :

3.1 Attribution des points : Le nombre de points attribués dans chaque épreuve sera comptabilisé en appliquant le barème ci-après au classement de chaque épreuve. Les classements seront établis en tenant compte des places réelles de chaque pilote ou copilote.

Classement	Groupe	Classe (2 partants et +)	Classe (1 partant)
1°	10 points	15 points	7.5 points
2°	6 points	12 points	
3°	4 points	9 points	
4°	3 points	7 points	
5°	2 points	5 points	
6°	1 point		

Dans les groupes comprenant moins de 5 partants, seuls les points des classes seront attribués.

3.1.1 : <u>Véhicules autorisés :</u> se référer au règlement de la Coupe de France des rallyes 2009 (ex : WRC exclus).

3.1.2 : <u>Exception :</u> uniquement pour le Rallye Région Limousin, les concurrents engagés sur des WRC ou des S2000, se verront attribuer les points prévus à l'article 3.1

3.1.3 : en cas de présence de pilotes étrangers ou prioritaires FFSA, dans l'une des épreuves retenues, l'attribution des points s'effectuera sans tenir compte de ces derniers.

<u>Ex n°1</u> : Si au Rallye Vienne et Glane un concurrent licencié du CRSA Limousin se classe 3° de Groupe (avec plus de 5 partants) et 3° de Classe (avec 2 partants ou plus) derrière deux concurrents licenciés dans d'autres CRSA que celui du Limousin, il marquera 13 pts (4 au Groupe + 9 à la Classe, le tout avec un coefficient 2).

<u>Ex n°2</u> : Si au Rallye de la Gentiane un concurrent licencié du CRSA Limousin se classe 1° de Groupe (avec moins de 5 partants) et 1° de Classe (seul partant dans sa classe), il marquera 7.5 pts (0 au Groupe + 7.5 à la Classe, le tout avec un coefficient 1).

<u>Ex n°3</u> : Si au Rallye du Sarladais un concurrent licencié du CRSA Limousin se classe 2° de Groupe (avec plus de 5 partants) et 1° de Classe(avec 2 partants ou plus) derrière un concurrent licencié dans un autre CRSA que celui du Limousin, il marquera 21 pts (6 au Groupe + 15 à la Classe, le tout avec un coefficient 1).

3.2 Epreuves retenues et classements:

3.2.1 :<u>RALLYES :</u> Epreuves retenues et coefficients.

Date	Epreuve	Comité	Coefficient
13-14 Février	Rallye 24 Dordogne-Périgord	Aquitaine	1
20-21 Mars	Rallye de la Vienne (N)	Poitou-Charentes	1.5
4-5Avril	Rallye de la Porcelaine	Limousin	2
18-19 Avril	Rallye des Genêts	Limousin	2
2-3 Mai	Rallye du Pays Gentiane	Auvergne	1
9-10 Mai	Rallye du Sud Berry	Centre	1
29-30-31 Mai	Rallye Région Limousin (N)	Limousin	3
6-7 Juin	Rallye de la Guirlande	Poitou-Charentes	1
6-7 Juin	Rallye des 3 Châteaux (N)	Midi-Pyrénées	1.5
20-21 Juin	Rallye de la Vallée de la Benaize	Limousin	2
4-5 Juillet	Rallye de St Sornin-Leulac/Châteauponsac	Limousin	2
24-25-26 Juillet	Rallye du Fois Gras et de la Truffe (N)	Sud-Ouest	1.5
1-2 Août	Rallye 87	Limousin	2
19-20 Septembre	Rallye du Pays de St Yrieix (N)	Limousin	2.5
26-27 Septembre	Rallye des Monts de Blond	Limousin	2
3-4 Octobre	Rallye du Sarladais	Aquitaine	1
17 Octobre	Rallye Vienne et Glane	Limousin	2
14-15 Novembre	Rallye du Cantal	Auvergne	1

3.2.2 : <u>Classement</u> : établi sur les 9 meilleurs résultats (au groupe et à la classe) :

- 6 meilleurs résultats obtenus dans le CRSA Limousin (coeff. 2, 2,5 ou 3).
- 3 meilleurs résultats obtenus dans les épreuves retenues ci-dessus, hors CRSA Limousin (coeff. 1 ou 1.5).

L'attribution des points au groupe et à la classe, sera identique, quelque soit la catégorie de l'épreuve retenue (régionale, nationale,…).

3.2.3 : <u>COURSES DE COTES :</u> Epreuves retenues et coefficients.

Date	Epreuve	Comité	Coefficient
8 Mai	Course de Côte de Vélines	Aquitaine	1
9-10 Mai	Course de Côte de La Celle Dunoise	Limousin	2
21 Mai	Course de Côte de La Mothe St Heray	Poitou-Charentes	1
23-24 Mai	Course de Côte de Crochu	Centre	1
30-31 Mai	Course de Côte de Sancerre	Centre	1
13-14 Juin	Course de Côte de la Hte-Vienne/Les Cars	Limousin	2
20-21 Juin	Course de Côte de Courpière	Auvergne	1
11-12 Juillet	Course de Côte de Marquay	Aquitaine	1
18-19 Juillet	Course de Côte de la Tardes	Limousin	2
2 Août	Course de Côte Arverne	Auvergne	1
2 Août	Course de Côte de Sauternes	Aquitaine	1
7-8-9 Aôut	Course de Côte du Mont-Dore (N)	Auvergne	1.5
14-15 Août	Course de Côte de St Antonin Nobleval	Midi-Pyrénées	1
5-6 Septembre	Course de Côte de Moissac Ste Thècle	Midi-Pyrénées	1

3.2.4 :<u>Classement</u> :établi sur 8 résultats (au groupe et à la classe) :

- les 2 résultats obtenus dans le CRSA Limousin (coeff. 2)
- 6 meilleurs résultats obtenus dans les épreuves retenues ci-dessus, hors CRSA Limousin (coeff. 1 ou 1.5).

L'attribution de points au groupe et à la classe, sera identique, quelque soit la catégorie de l'épreuve retenue (régionale, nationale,…).

3.2.5 : <u>SLALOMS :</u> Epreuves retenues et coefficients.

Date	Epreuve	Comité	Coefficient
14-15 Mars	Slalom de Printemps de Boischaut	Centre	1
28-29 Mars	Slalom de la Bastide	Limousin	2
4-5 Avril	Slalom de La Rochelle	Poitou-Charentes	1
11-12-13 Avril	Slalom du St Amandois	Centre	1
16-17 Mai	Slalom de Bourges	Centre	1
30-31 Mai	Slalom d'Aurillac-Pers	Auvergne	1
20-21 Juin	Slalom de Lezay	Poitou-Charentes	1
25-26 Juillet	Slalom d'Eté de Boischaut	Centre	1
8-9 Août	Slalom de la Ville de Rochefort	Poitou-Charentes	1
22-23 Août	Slalom de La Roche l'Abeille	Limousin	2
29-30 Août	Slalom de SAVI Compétition (Salbris)	Centre	1
12-13 Septembre	Slalom du Limousin	Limousin	2

3.2.6 : <u>Classement</u> :établi sur 8 résultats (au groupe et à la classe) :

- les 2 résultats obtenus dans le CRSA Limousin (coeff. 2).
- les 6 meilleurs résultats obtenus dans les épreuves retenues ci-dessus, hors CRSA Limousin (coeff. 1).

L'attribution des points sera identique au groupe et à la classe, quelque soit la catégorie de l'épreuve retenue (régionale, nationale,…).

ARTICLE 4-CHAMPIONNATS AUTO-CROSS, SPRINT-CAR et CAMION-CROSS :

4.1 Les classements sont effectués par l'addition des points obtenus dans chaque discipline à partir des deux bases de calcul suivantes :

4.1.1 les points obtenus au classement de la Coupe de France* de la discipline.

4.1.2 les points obtenus dans les trois épreuves suivantes :

- **Saint-Junien / Faleyras / Bourges** pour l'auto-cross et le sprint-car
- **Badefol d'Ans / Saint-Junien / Bourges** pour le camion-cross.

4.2 Les points obtenus dans les épreuves retenues au 4.1.2. sont attribués à partir d'un classement particulier, exclusif des licenciés du CRSA Limousin, établi pour les 3 épreuves retenues dans la discipline. Le barème des points appliqué pour ces épreuves est le même que celui défini pour les épreuves de Coupe de France de la discipline concernée.

4.3 Classement Général Final : pour les licenciés ayant concouru dans plusieurs catégories d'une même discipline, seuls seront retenus, pour le classement général final de la discipline, les points obtenus dans la catégorie où ils auront le total le plus élevé.

ARTICLE 5-TROPHEE DES OFFICIELS :

5.1 Il récompense le nombre de participations des officiels aux épreuves organisées après la Finale de la Coupe de France des Rallyes 2008 et jusqu'à celle de 2009 comprise. Ce classement est réservé exclusivement aux détenteurs de licences de Commissaire de Route, de Commissaire de Circuit, de Commissaire Chef de Poste Route, de Commissaire Chef de Poste Circuit, de Commissaire Stagiaire, et de Volontaire, à l'exclusion des membres du Comité Directeur du Comité Régional et des Présidents d'ASA.

5.2 Un premier Carton de Participation avec le nom, la date des épreuves et le tampon de l'organisateur, devra être adressé individuellement au plus tard le 30 Juin 2009 au secrétariat du Comité Régional. Un second devra l'être au plus tard le 30 Novembre 2009.

5.3 Les jours d'organisation d'une épreuve dans le CRSA Limousin, seuls les officiels ayant participé à cette manifestation marqueront des points (10 pts). Les officiels ayant choisi d'officier en dehors du CRSA Limousin ne marqueront pas de points à ces même dates.

5.4 Attribution des points :

- épreuve organisée par les ASA ou ASK du CRSA Limousin : 10 points
- épreuve organisée dans un CRSA limitrophe du Limousin: 5 points
  (Auvergne,Centre,Poitou-Charentes,Aquitaine,Midi-Pyrénée)
- épreuves organisées dans les autres CRSA : 6 points

5.5 Les trois premiers de l'année précédente ne pourront pas postuler pour ce trophée.

ARTICLE 6-MEDAILLE FRANCK BONNAFY:

Elle récompense un ou des exploits sportifs de l'année sur décision du Comité Directeur, après proposition des ASA et/ou d'un membre du Comité Directeur. Elle peut également être attribuée dans les mêmes conditions pour honorer une personnalité particulièrement méritante vis-à-vis du Sport Automobile, licenciée ou non.

Pour conserver toute sa valeur, cette distinction doit rester exceptionnelle.

ARTICLE 7-PRIX :

Les prix distribués lors de la Remise des Prix annuelle sont redéfinis tous les ans par le Comité Directeur.

Pour 2009, la répartition des prix se fera de la manière suivante :

Catégorie	1°	2°	3°
Pilotes Rallyes	275.00 €	137.00 €	107.00 €
Copilotes Rallyes	275.00 €	137.00 €	107.00 €
Courses de Côtes	230.00 €	122.00 €	75.00 €
Slaloms	230.00 €	122.00 €	75.00 €
Auto-Cross	230.00 €	122.00 €	75.00 €
Sprint-Car	230.00 €	122.00 €	75.00 €
Camion -Cross	150.00 €	122.00 €	75.00 €
Officiels	Montant du prix d'une licence		

* les sommes indiquées ci-dessus sont un minimum attribuable.

ARTICLE 8-CALENDRIER ADMINISTRATIF ET RECOURS EVENTUELS :

8.1 Les classements seront considérés comme définitifs le 30 Novembre 2009.

8.2 Le palmarès sera communiqué aux ASA le 1° Décembre 2009, ainsi qu'à tous les récipiendaires.

8.3 Les récipiendaires, invités et non présents à la Remise des Prix (sauf cas de force majeur) perdront le bénéfice de leurs prix.

8.4 Tous les cas non prévus au présent règlement, ainsi que tous les éventuels litiges, seront examinés et jugés par le Bureau du Comité Régional du Sport Automobile du Limousin.

* Coupes et Championnats confondus pour les 4 Divisions en Auto-Cross, Coupes et Trophées confondus pour les 3 Divisions en Sprint-Car, et les 4 Classes confondues en Camion-Cross.

N.B : les dates des différentes épreuves sont données à titre indicatif et susceptibles d'être modifiées par les organisateurs. Au cas où une épreuve extérieure au CRSA Limousin se retrouverait après changement de date en concurrence avec une épreuve organisée par une ASA du CRSA Limousin, l'épreuve extérieure au CRSA Limousin ne pourrait plus être retenue dans le Championnat Automobile du Limousin concerné.